

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2015

Présents : Messieurs : Dominique ARNOUX, Pierre D'HEILLY, Laurent FICHOT, Frédéric MATHY, Robert NUZILLAT, Jean VENOT,

Mesdames : Anne LEBLANC, Carine LEMONNIER (arrivée à 19h20), Marie Hélène POROT, Marie Pierre RAVIOT, Sophie LORTON

Excusés : Monsieur Pierre BOURGEON,

Pouvoir :

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 2 septembre 2015

➤ **Augmentation du temps de travail de la secrétaire**

Lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué de recruter une personne pour faire manger une petite fille handicapée. Le maire ayant proposé ce poste à plusieurs personnes n'a eu que des retours négatifs.

Après en avoir parlé avec Aurélie Fernier (secrétaire de mairie), le maire propose donc de recruter Aurélie pour faire manger la petite fille, ce qui représentera 3 heures par semaine. Il propose au Conseil Municipal de passer Aurélie FERNIER à 35 heures, pour pallier au surcroît de travail.

A l'unanimité le conseil municipal accepte de passer la secrétaire de mairie à 35 heures par semaine. Il est convenu que les semaines de vacances Aurélie fera du secrétariat au lieu de faire manger la petite.

☐ ➤ **Projet lotissement.**

Le maire informe le conseil municipal que tous les propriétaires sont d'accords sur le tarif de 15€ le mètre.

Par contre, le maire doit se renseigner sur les indemnités d'évictions (du aux locataires actuels).

☐ ➤ **Mise aux normes handicapés.**

L'accès handicapé de l'école primaire a été fait cet été pour un montant de 10 270 €

Le maire a contacté l'ATD (Agence Technique Départemental) pour l'accès handicapé de la boulangerie, de la Salle des fêtes et du cimetière.

Pour la salle des fêtes deux places handicapées seront signalées du côté de l'entrée de la cuisine.

Pour la boulangerie, une demande de dérogation a été formulée, il faudra néanmoins mettre des bandes sur les escaliers ainsi qu'une main courante, une sonnette en bas de l'escalier sera aussi installée. Le boulanger devra lui installer un comptoir aux normes. Ces travaux sont estimés à 4 500 € HT.

Pour le cimetière, seule une place handicapée sera nécessaire. Il n'est pas possible de faire d'autres travaux à la vu de la pente du terrain.

Le planning de l'ATD prévoit l'accès handicapé de la boulangerie pour 2016, la place handicapé pour 2017 et la salle des fêtes pour 2018.

Vu le faible coût pour le cimetière et la salle des fêtes, le conseil municipal demande s'il est possible de faire les travaux sans obligatoirement attendre 2017 et 2018.

□ ➤ Un fruit pour la récré

Le ministre de l'agriculture demande à ce que les communes mettent en place le dispositif un fruit pour la récré. Cela consiste à ce que les communes offrent un fruit par jour à chaque enfants durant la récréation. Le Conseil municipal demande à ce qu'une concertation soit faite avec les autres communes de la CCSCC.

➤ QUESTION DIVERSES

Salle des fêtes : Il est à l'étude de faire une rénovation de la Salle des Fêtes. La commune profitera de ces travaux pour réaliser des économies d'énergies. Il est prévu de changer les menuiseries, abaisser le plafond, changer la chaudière, revoir isolation extérieur. L'ATD (Agence Technique Départementale) travail sur ce projet. Une étude thermique sera faite en fonction des résultats du projet de l'ATD. La rénovation de la cuisine ne se fera pas dans l'immédiat.

Atelier municipal: Le projet est chiffré à 403 533 € TTC suite à l'ouverture des plis du deuxième appel d'offre.

Assainissement : Le maire informe le conseil que la lagune de Cercot traite plus de 1 7000 équivalent habitants est dans l'obligation d'avoir 2 bilans 24heures par an. Un rappel lui à été fait.

Entretien Professionnel : Monsieur D'Heilly tient à rappeler à Monsieur le Maire qu'il est dans l'obligation de faire passer des entretiens professionnels avant la fin de l'année à tout le personnel communal. . Le maire à décidé de délégué cette tache à Monsieur Nuzillat le 1^{er} adjoint.

Cour d'école : Madame Lemonnier relate une altercation avec Madame Lemonde suite à la mise en place d'un rubalise pour séparer la cour en deux durant le temps de TAP des maternelles, et du sport des primaires. Madame Lemonde tiens à préciser que sur le planning que Madame Lemonde à mis en place en début d'année, le sport des primaires est prévu de 14h à 15h15. Donc les primaires n'ont pas à être sur la cour durant le temps de TAP des maternelles. Monsieur Buiron (inspecteur d'académie) sera mis au courant de ces altercations à répétitions, pour pouvoir trouver une solution.

Georges Pigneret : Marcial Pigneret ayant diffusé via le site internet du JSL, des propos dégradants pour le maire et sont conseille, à demandé au Conseil Municipal de s'expliquer pour justifier ces propos. Durant ces échanges avec le conseil Monsieur Martial Pigneret tient à s'excuser de ces propos. Le Conseil municipal apprécie ça démarche et accepte ces excuses.

Séance levée à 22h30
Prochain conseil non défini